Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260303-D_2026_024-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 26 février 2026

Date de convocation :
20 février 2026

Nombre de membres :
En exercice : 35
Présents : 21
Procurations : 13
Nombre de votants : 34

Secrétaire de séance :
Monsieur Bruno DESLANDES

Le vingt-six février deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle communautaire à la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à Pleurtuit, sur la convocation qui lui a été adressée par la Présidente, Madame Delphine BRIAND.

PRESENTS : Madame Delphine BRIAND, Messieurs Pierre CONTIN, Bruno DESLANDES, Madame Lydie DUHIL, Messieurs Jean-Marc DUVAL, Bruno FONTAINE, Christian FONTAINE, François GRANIER, Mesdames Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Marie-Thérèse HUBERSON, Messieurs Bernard LALOUX, Daniel LEROY, Madame Marie-Claire MERVIN, Messieurs Jean-Luc OHIER, Michel PENHOUET, Yvon POUTRIQUET, Vincent REMY, Christophe RICOUR, Madame Sylvie SARDIN, Monsieur Kévin STEINBACHER

AVAIENT DONNE POUVOIR : Madame Claude BENEZIT à Monsieur Bruno DESLANDES, Madame Muriel BEZIEL à Madame Marie-Claire MERVIN, Madame Sophie BEZIER à Monsieur Yvon POUTRIQUET, Mélanie BILLOT-TOULLIC à Monsieur Bernard LALOUX, Madame Christine COLAS à Madame Delphine BRIAND , Madame Frédérique DYEVRE-BERGERAULT à Monsieur Michel PENHOUET, Monsieur Jacques ERTLÉ à Monsieur Bruno FONTAINE, Madame Claudia GAUVIN à Monsieur Daniel LEROY, Madame Joëlle HELEUX à Monsieur Pierre CONTIN, Madame Mirella JEAN DE DIEU à Monsieur Kévin STEINBACHER, Monsieur Yannick LOISANCE à Madame Nolwenn GUILLOU, Monsieur Frédéric MABBOUX à Madame Marie-Thérèse HUBERSON, Monsieur Arnaud SALMON à Madame Martine GUENEGANT

ABSENT EXCUSE : Monsieur Franck BEAUFILS

Délibération n° 2026-024

Demande de subvention exceptionnelle – SNSM Dinard

La Communauté de Communes a été sollicitée par la SNSM de Dinard pour l'attribution d'une subvention d'investissement exceptionnelle.

L'objet de cette demande est l'acquisition d'une nouvelle vedette dont le coût total est de 1 131 934 € TTC.

A ce jour, la SNSM n'est pas parvenue à obtenir les financements nécessaires et elle a donc sollicité les communes de Dinard et St Lunaire (la SNSM de Dinard couvre la commune de St Lunaire), et la CCCE. Les communes de St Briac et de Lancieux dépendent d'autres antennes de la SNSM.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260303-D_2026_024-DE

Les deux communes de Dinard et Saint-Lunaire, qui bénéficient directement du service de la SNSM de Dinard, ont été sollicitées pour soutenir cet investissement, indispensable pour garantir le service de la SNSM sur leurs deux communes, sachant qu'elles accordent chaque année une subvention de fonctionnement :

- La commune de Saint-Lunaire a voté une subvention de 3 000 €.
- La commune de Dinard n'a pas voté à ce jour.

Les subventions communales et des autres collectivités locales (Région, Département), n'étant pas suffisantes, la CCCE est aussi sollicitée, à titre exceptionnel, pour participer au financement de cet équipement, véritablement indispensable.

Le Bureau propose de voter une subvention exceptionnelle à la SNSM de Dinard pour le financement de l'achat de la nouvelle vedette, comme les deux communes concernées et propose de fixer le montant de cette subvention à 50 000 €.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau en date du 19 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de **50 000 €** à la SNSM de Dinard pour l'acquisition de la nouvelle vedette.
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention proposée avec la SNSM de Dinard.

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, 3 mars 2026
La Présidente,
Delphine BRIAND

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'EMERAUDE